

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1^{er} décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V.323 Vœu relatif à l'anneau cyclable de Longchamp

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en octobre 2020 et le vœu relatif à la sécurisation de l'anneau de Longchamp déposé par le groupe GIP au Conseil de Paris de novembre 2021 ;

Considérant l'adoption en Conseil de Paris de novembre 2021 du plan vélo 2021-2026 et l'objectif de rendre 100% des rues parisiennes cyclables en 2024 ;

Considérant que la ville de Boulogne-Billancourt a refusé le prolongement de la piste cyclable sur l'Allée du Bord de l'eau dans le bois de Boulogne ;

Considérant que la route de Sèvres à Neuilly est le seul itinéraire cyclable sécurisé et continu pour traverser le bois de Boulogne et se rendre à la Défense ou à la Porte Maillot ;

Considérant que la fermeture à titre expérimental de la route de Sèvres à Neuilly, du 11 juillet au 8 novembre 2021, a été une réussite, en témoigne la forte fréquentation durant les week-ends de familles, sportifs et promeneurs et la mobilisation des associations sportives ;

Considérant les orientations de la mandature pour le bois de Boulogne, appuyées par l'étude de l'APUR « les Bois de Boulogne et Vincennes — 1840 hectares de nature à revisiter » dans laquelle figure l'ambition de réduire la place allouée à la voiture pour offrir des espaces supplémentaires de promenade et de loisir dans le bois ;

Considérant la nécessité de prendre en considération le vélo aussi bien comme un mode de déplacement que comme une pratique sportive ;

Considérant que l'anneau de Longchamp offre aux cyclistes une boucle d'entraînement de 3,6 km ainsi qu'un espace d'apprentissage de la pratique du vélo, avec 40 000 tours effectués quotidiennement ;

Considérant que depuis 2020, 300 000 euros du budget participatif de 2019 ont été mobilisés pour la rénovation de l'anneau : l'entretien de la chaussée, l'amélioration de la signalétique et l'aménagement du carrefour devant le golf ;

Considérant le vœu de l'exécutif parisien en octobre 2020, adopté à l'unanimité, visant notamment à ce que la fermeture à la circulation automobile de la route de Sèvres à Neuilly soit étudiée afin de permettre aux cyclistes de s'entraîner en toute sécurité, dans un environnement apaisé ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

La portion de la route de Sèvres à Neuilly longeant l'hippodrome de Longchamp soit piétonnisée et fermée définitivement à la circulation motorisée ;

Les travaux de sécurisation et d'amélioration de l'Anneau de Longchamp soient poursuivis :

- à court terme, concernant la sécurisation de l'accès à l'hippodrome route des tribunes, de l'accès au golf, et une refonte de la signalisation ;
- à moyen terme, en concertation avec la Maire d'arrondissement, le gestionnaire de l'hippodrome et les associations de cyclistes, avec la réalisation d'un projet plus global de réaménagement de l'Anneau de Longchamp et de ses abords, visant une réduction de l'emprise de la voirie en faveur des mobilités douces et de la création de nouveaux espaces végétalisés, comprenant la sécurisation des accès à l'hippodrome pour tous les usagers.